

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2025

* * * * *

Le lundi 8 décembre 2025 à 18h30, se sont réunis en salle du conseil, les membres du Conseil Municipal de Saint-Désirat, sous la présidence de Thierry LERMET, Maire, dûment convoqués le mardi 2 décembre 2025.

PRÉSENTS : AIMÉ Véronique - CROUZET Laurence - DESCORMES Alain - DUZOING Stéphane LERMET Thierry - LOURME Françoise - MALSERT Eliette - SÉNÉCHAL Sylvie - SAUREL Virginie - SIGNOVERT Jacky

ABSENTS(ES) EXCUSÉS(ES) : FURMINIEUX Magali pouvoir à AIMÉ Véronique - LEMOINE Catherine pouvoir à CROUZET Laurence - MONTABONNET Christophe - POSE Guillaume - CHOMEL Lilian

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mélissandre LOISEAU

Approbation du PV du 17 novembre 2025 à l'unanimité

* * * * *

D2025 12 29 - DEMANDE DE SUBVENTIONS - AMENAGEMENT D'UNE VOIE DOUCE RELIANT SAINT-DÉSIRAT À SAINT-ÉTIENNE-DE-VALOUX

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que ce projet d'aménagement d'un cheminement sécurisé en bordure de la RD291 du PR2+800 au PR2+980 entre les communes de Saint-Désirat et de Saint-Étienne-de-Valoux avait déjà fait l'objet d'une délibération mais que celui-ci avait été ajourné suite aux difficultés d'acquisition foncières. Le coût de ce projet comme son financement ayant été revus cette présente délibération a pour objectif d'actualiser notre demande auprès de nos financeurs.

Pour rappel la commune est accompagnée par le SDEA dans ce projet. Il a été présenté à la population et aux conseillers des 2 communes qui ont opté pour un cheminement partagé piétons/vélos type "Voie Douce". Une fois la quote-part de Saint-Étienne-de-Valoux soustraite, le reste à charge pour Saint-Désirat pour réaliser cette voie douce est estimé à 65 351,24 €.

Ses modalités de Financement sont les suivantes :

Financeurs	%	Total h.t. en €
ÉTAT (DETR/DSIL)	40 %	26 140,50 €
DÉPARTEMENT	40 %	26 140,50 €
COMMUNE (autofinancement)	20 %	13 070,25
TOTAL	100%	65 351,24 €

S'agissant d'un coût important pour la commune il convient de solliciter de l'aide pour son financement auprès des instances compétentes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **VALIDE** le coût total du projet pour une estimation à 65 351,24 € h.t.
- **SOLLICITE** l'aide des collectivités (État, Département, Région, Annonay Rhône Agglo...)
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches et signatures utiles et nécessaires pour mener à bien cette opération.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lyon, 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon, ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

D2025 12 30 – OUVERTURE DES CRÉDITS 2026 POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. le Maire demande au Conseil, l'autorisation de solliciter l'ouverture de crédits pour 2026 afin de pouvoir mandater les factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026 et ce, dans la limite de 25 % des sommes budgétées (budget primitif + décisions modificatives) en investissement en 2025 comme précisé dans l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités Territoriales.

Chapitre	Crédits Voté au BP 2025 (crédits ouverts)	R à R inscrits au BP 2025 (crédits reportés)	Crédits ouverts au titre des DM votées en 2025	Montant total à prendre en compte
	A	B	C	D = A + C
D20	41 000,00 €	-	-	41 000,00 €
D21	620 295,84 €	-	- 3 658,44 €	616 637,40 €
D204	25 000,00 €	-	-	25 000,00 €
			TOTAL	682 637,40 €

Montant total maximum des dépenses d'investissements autorisées

$$682 \, 637,40 \text{ €} * 25 \% = 170 \, 659,35 \text{ €}$$

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026 M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 170 659,35 € répartis comme suit :

Chapitre – article	Libellé	Ouverture crédits
Chapitre 20 – article 203	Frais d'études	45 000,00 €
Chapitre 20 – article 204182	Territoire d'Énergie 07	25 000,00 €
Chapitre 21 – article 2111	Achat Terrains	1 000,00 €
Chapitre 21 – article 2131	Bâtiments Publics	5 000,00 €
Chapitre 21 – article 2151	Réseaux/Voiries	85 000,00 €
Chapitre 21 – article 2157	Matériels Techniques	3 000,00 €
Chapitre 21 – article 2158	Matériels Outils	3 000,00 €
Chapitre 21 – article 2184	Mobilier – Mat. Informatique	3 000,00 €
	TOTAL	170 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **VALIDE** l'ouverture des crédits d'investissements à hauteur de 170 000 € pour l'année 2025.
- **AUTORISE** M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 170 659,35 € et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lyon, 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon, ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

QUESTIONS DIVERSES

Étude pré-opérationnelle les Grangettes : l'étude est lancée. Les propriétaires ont été reçus samedi 29 novembre. Tous ont répondu présents. Un diagnostic de cette première démarche sera présenté jeudi 11 décembre à 14h. Les conseillers intéressés sont les bienvenus.

Élections municipales : ces élections sont prévues les dimanches 15 et 22 mars 2026.

Il est demandé aux conseillers de se rendre disponibles ces 2 dates pour assurer l'organisation.

Un planning sera préparé.

Agenda : Samedi 14 décembre : Matinée huîtres, saumon et foie gras et autres surprises proposée par le Saint D' - Vendredi 19 décembre : Fête de Noël proposée par le Sou des Écoles -

Samedi 20 décembre : représentation de la chorale "A Capella" à la salle communale

Samedi 10 janvier : photo des Classes en 5 à 11h à la salle communale - Jeudi 15 janvier : Vœux du Maire à la salle communale - Samedi 31 janvier : Repas du CCAS au Crystal

Prochain conseil : Lundi 16 février